



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/47
15 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE
CHARGÉ D'EXAMINER LES QUESTIONS DE LA REPRÉSENTATION
ÉQUITABLE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET DE L'AUGMENTATION
DU NOMBRE DE SES MEMBRES AINSI QUE D'AUTRES QUESTIONS
AYANT TRAIT AU CONSEIL DE SÉCURITÉ*

* Le présent document est une version ronéotypée du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les questions de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Le rapport final paraîtra en tant que Supplément No 47 des Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session (A/49/47).

[Original : anglais]
[15 septembre 1995]

Rapport sur l'état des travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi et est présenté conformément à la décision 48/498 du 14 septembre 1994, par laquelle l'Assemblée générale a pris note des travaux du Groupe de travail et décidé que celui-ci devrait poursuivre ses travaux, en tenant compte notamment des vues exprimées à la quarante-neuvième session, et lui présenter un rapport avant la fin de ladite session.
2. Le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les questions de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité a tenu 11 séances officielles du 16 janvier 1995 au 15 septembre 1995. Le Président de l'Assemblée générale, M. Amara Essy, présidait le Groupe de travail.
3. À sa 1^{re} séance, le 16 janvier 1995, le Groupe de travail a nommé vice-présidents MM. Wilhelm Breitenstein (Finlande) et Nitya Pibulsonggram (Thaïlande). Il était saisi d'une proposition de liste de questions à examiner, datée du 9 janvier 1995, qui avait été établie par les deux Vice-Présidents du Groupe de travail à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, MM. Breitenstein et Chew Tai Soo (Singapour). La liste en question est reproduite dans le document A/49/965. Le Groupe de travail était saisi en outre d'une compilation, établie par le Secrétariat et reproduite dans le document A/49/965, des vues exprimées lors du débat général de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session et du débat sur le point 33 de l'ordre du jour. Ces documents officiels ont initialement été distribués au Groupe de travail pour son seul usage interne.

II. DÉBATS ET PROPOSITIONS

4. Le Groupe de travail a également examiné à sa 1^{re} séance l'organisation de ses travaux et, suivant la liste de questions proposée, est convenu de traiter deux groupes de questions, à savoir, d'une part, celles relatives à la représentation équitable au Conseil de sécurité et à l'augmentation du nombre de ses membres (groupe I) et, d'autre part, d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité (groupe II).
5. Du mois de janvier au mois de mars 1995, le Groupe de travail a tenu neuf séances officielles pour examiner les sujets du groupe I et du groupe II. De mars à septembre 1995, il a tenu 21 consultations officielles sur ces deux groupes, ainsi que sur la structure et la teneur de son rapport.

/...

6. Sur la base des discussions qu'a eues le Groupe de travail entre janvier et mars 1995, et compte tenu des vues exprimées par les États Membres lors du débat général de l'Assemblée générale et du débat sur le point 33 de l'ordre du jour à sa quarante-neuvième session, les deux Vice-Présidents ont établi deux documents non officiels, le premier sur le groupe I, daté du 28 avril 1995, et le second sur le groupe II, daté du 15 mai 1995. À l'issue d'un certain nombre de consultations officielles du Groupe de travail, les Vice-Présidents les ont révisés. Les documents officiels mis à jour, intitulés "Observations sur le groupe I", daté du 12 juillet 1995, et "Observations sur le groupe II", daté du 5 juillet 1995, ont initialement été établis pour l'usage interne exclusif du Groupe de travail. Ils sont reproduits dans le document A/49/965.

7. Les documents officiels relatifs aux groupes I et II, documents de négociation du Groupe de travail, avaient pour but de faciliter un échange de vues exhaustif sur les questions figurant dans la proposition de liste. Le Groupe de travail n'a pas achevé l'examen de ces documents officiels au cours de la quarante-neuvième session. Néanmoins, l'échange de vues a beaucoup contribué à éclaircir la portée et la teneur des questions traitées. La richesse et le caractère approfondi des débats tenus au cours de la quarante-neuvième session fourniront une bonne base pour les travaux futurs du Groupe de travail et les faciliteront.

8. Les questions examinées au titre du groupe I sont les suivantes : principes directeurs concernant l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité; nombre et composition des membres permanents; nombre et composition des membres non permanents; nouvelles catégories ou nouveaux types de membres, qualifications et modalités de sélection des membres de chaque catégorie ou de chaque type; nombre total de membres du Conseil de sécurité élargi; procédure de vote au Conseil de sécurité, y compris la question du droit de veto; et question de la révision périodique.

9. Les questions examinées au titre du groupe II étaient les suivantes : mesures prises et pratiques adoptées par le Conseil pour accroître sa transparence et rationalisation, expansion ou institutionnalisation éventuelle de ses méthodes de travail; conservation, modification ou adoption définitive du règlement intérieur provisoire du Conseil; réunions d'information de la présidence du Conseil; renforcement des mécanismes de collecte et d'analyse des informations; consultations élargies avec les parties concernées ou intéressées; consultations plus fréquentes entre le Conseil et les États qui fournissent des contingents; relations entre le Conseil et les autres organes des Nations Unies, et notamment rapports du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

10. Les États Membres et/ou groupes d'États Membres suivants ont présenté par écrit des propositions détaillées, reproduites dans le document A/49/965, sur les questions examinées par le Groupe de travail : Argentine, Australie, Belgique (au nom d'un certain nombre de pays), Belize, Cuba, Indonésie, Italie, Mexique, Singapour, Turquie, Mouvement des pays non alignés et pays nordiques. Un certain nombre de propositions ont aussi été présentées oralement.

11. Les observations et l'évaluation élaborées de leur propre chef par les deux Vice-Présidents au sujet de l'état des travaux du Groupe de travail au cours de la quarante-neuvième session sont publiées sous la cote A/49/966. Tout en remerciant les deux Vice-Présidents de leurs travaux, le Groupe de travail a souligné que ce document n'avait aucun statut juridique, qu'il ne représentait pas la position commune de l'ensemble du Groupe de travail, et qu'il ne préjugait aucunement de la position d'une délégation quelle qu'elle soit. Il a souligné que les observations et l'évaluation élaborées par les deux Vice-Présidents ne devraient pas constituer le seul élément à prendre en considération pour la suite de ses travaux.

12. Le Groupe de travail a noté en outre qu'une vaste gamme d'autres opinions avaient été exprimées et diverses propositions faites au cours de la quarante-neuvième session, dont celles figurant dans les documents officiels des Vice-Présidents visés aux paragraphes 3 et 6 du présent rapport. Le Groupe de travail devrait donc rester saisi de tout l'éventail des vues et propositions présentées par les délégations.

III. CONCLUSIONS

13. Le Groupe de travail a poursuivi son examen de la composition du Conseil de sécurité et d'autres questions connexes, eu égard à l'augmentation considérable du nombre des Membres de l'Organisation, et surtout des pays en développement, ainsi qu'aux importantes transformations qui se sont produites sur la scène internationale. Les débats ont fait apparaître qu'il était d'accord sur la nécessité d'augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité et de revoir ses méthodes de travail et d'autres questions relatives à son fonctionnement, de manière à renforcer encore sa capacité et son efficacité, à accroître son caractère représentatif et à améliorer son fonctionnement.

14. On a estimé que les principes de l'égalité souveraine de tous les Membres de l'Organisation, d'une répartition géographique équitable et de la contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'aux autres objectifs de l'Organisation, devraient guider les travaux sur la réforme du Conseil de sécurité. Il faudrait de même tenir compte dans ce contexte des notions de transparence, de légitimité, d'efficacité et de productivité, ainsi que, de l'avis d'un grand nombre de délégations, de la notion de démocratie.

15. On a appuyé les propositions tendant à ce que l'accord final sur les questions des groupes I et II se présente comme un accord global, à ce que les travaux portant sur les deux groupes avancent parallèlement, et à ce que l'absence de progrès dans l'examen de l'un des deux groupes n'empêche pas l'examen de l'autre groupe de progresser. Certaines délégations ont noté qu'au cours des travaux du Groupe de travail, un certain nombre de mesures et de pratiques visant à améliorer la transparence et les méthodes de travail du Conseil de sécurité avaient été mises en place.

16. Il est en outre ressorti des débats qu'il continuait d'exister d'importantes divergences sur les questions essentielles dont est saisi le Groupe de travail, et qu'il faudrait encore examiner ces questions de façon approfondie.

IV. RECOMMANDATIONS

17. À sa 11e séance, le 15 septembre 1995, le Groupe de travail a achevé ses travaux pour la session en cours de l'Assemblée générale et décidé de recommander que les débats sur ce point de l'ordre du jour se poursuivent au cours de la cinquantième session de l'Assemblée sur la base des travaux effectués au cours des quarante-huitième et quarante-neuvième sessions. À cette fin, le Groupe de travail recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

L'Assemblée générale, ayant examiné le rapport sur les travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les questions de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres¹ ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, créé par sa résolution 48/26 du 3 décembre 1993, et conformément à sa décision 48/498 du 14 septembre 1994 :

a) Prend acte du rapport du Groupe de travail;

b) Décide que le Groupe de travail devrait poursuivre ses travaux, en tenant compte, entre autres, des progrès accomplis au cours des quarante-huitième et quarante-neuvième sessions ainsi que des vues exprimées à la cinquantième session de l'Assemblée générale, notamment lors de la Réunion commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, et lui présenter avant la fin de ladite session un rapport contenant toutes les recommandations convenues.

Note

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 47 (A/49/47).
